

LIVRET RESSOURCE POUR L'ÉLÈVE ET L'ÉTUDIANT·E 2024-2025

Pôle Études et Vie Scolaire

Bonjour et bienvenue au Conservatoire de Lyon !

Ce livret ressource a pour ambition de vous apporter les éléments nécessaires pour votre intégration au CRR dans les meilleures conditions possibles et vous permettre de prendre les bonnes habitudes !

Sommaire :

1. J'arrive au Conservatoire, quelles sont les démarches à effectuer ?	2
2. Où sont les lieux d'enseignement ?	2
3. Quelles sont mes obligations ?	2
4. Quels sont les outils de communication à ma disposition ?	3
5. Comment déclarer mon absence ou celle de mon enfant ?	3
6. Qui sont mes interlocuteurs ?	4
7. Comment réserver une salle pour répéter ?	6
8. Quelles sont les aides financières au Conservatoire (bourses) ?	6
9. Je suis en PPES, quels avantages offre le statut étudiant ?	6
10. Comment se déroulent les examens de fin de cycle ?	7
11. En fin d'année scolaire, quelles sont les démarches à effectuer pour une réinscription et/ou une inscription à un concours ?	7
12. Comment louer un instrument ? Comment obtenir le prêt d'un instrument ou le prêt de matériel audiovisuel ?	7
13. Comment fonctionne la Médiathèque ?	8
14. Quelles sont les démarches pour obtenir un diplôme ou une attestation de récompense ?	8
15. Comment obtenir un casier ?	9
16. J'ai perdu un objet, à qui m'adresser ?	9
17. J'ai remarqué un dysfonctionnement matériel ou au niveau des bâtiments, à qui le signaler ?	9
18. Soutien et écoute	9
19. Vie quotidienne au Conservatoire	9
LEXIQUE	10

1. J'arrive au Conservatoire, quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous ou votre enfant venez d'être admis au Conservatoire de Lyon. Félicitations !

Voici les étapes à ne pas oublier :

- 1- **Confirmez sous 12 jours votre inscription** au Conservatoire en suivant les démarches indiquées sur le mail d'admission qui vous sera adressé.
- 2- **Inscrivez-vous aux cours complémentaires**, parfois obligatoires selon le cursus suivi : formation musicale, modules, pratiques d'ensemble, conférences, etc. Le professeur de votre discipline dominante pourra vous orienter. Les différents plannings sont consultables sur notre site. À noter :
 - l'inscription dans les cours complémentaires obligatoires est automatique pour les élèves CHAM-CHAD.
 - il n'y a pas de cours complémentaire en théâtre.
- 3- **Demander votre carte d'élève ou d'étudiant** auprès du bureau de la vie scolaire dès que votre dossier d'inscription est validé (vous devrez nous fournir une photo d'identité). Cette démarche est facultative mais néanmoins obligatoire si vous souhaitez bénéficier des services de la médiathèque et du prêt de salle. *S'il s'agit de votre 1^{ère} inscription au Conservatoire, votre carte vous sera envoyée automatiquement lors de la validation de votre dossier.*
- 4- **Créer votre compte vous permettant l'accès à votre « espace DuoNET »**, les codes d'accès sont envoyés par mail au plus tard vers les vacances de la Toussaint. Cela permet de déposer les documents demandés (pour l'élève et le foyer) ainsi que votre avis d'imposition (entre le 1^{er} août et le 15 décembre de chaque année).

2. Où sont les lieux d'enseignement ?

- **Fourvière** : Site principal - Lyon 5^{ème}
- **Les antennes** : ce sont des locaux décentralisés du Conservatoire. Elles fonctionnent pour la plupart dans des groupes scolaires :
 - **TERREAUX** : école R. Doisneau (1^{er} arrondissement)
 - **CND** : danse (2^{ème} arrondissement)
 - **GUILLOTIERE** : école Painlevé (3^{ème} arrondissement)
 - **CROIX-ROUSSE** : école Jean de La Fontaine (4^{ème} arrondissement)
 - **SAINT JEAN** : Théâtre Palais Saint Jean (5^{ème} arrondissement)
 - **BROTTEAUX** : école J. Rostand (6^{ème} arrondissement)
 - **ÉTAT-UNIS** : école J. Giono (8^{ème} arrondissement)
 - **JET D'EAU** : école S. Veil (8^{ème} arrondissement)
 - **BALMONT** : musiques actuelles Bâtiment Ciné-Duchère (9^{ème} arrondissement)

Retrouvez toutes les adresses [ICI](#).

3. Quelles sont mes obligations ?

- Lorsque je m'inscris ou me réinscris au Conservatoire, je me dois de respecter les périodes d'inscription et/ou de réinscription en fournissant un dossier complet (dossier papier pour les nouveaux arrivants ou dématérialisé pour les réinscriptions). En cas de délai dépassé, je devrais régler des frais d'inscription hors délai. De plus, en ne respectant pas les périodes d'inscription et/ou réinscription, je risque sur décision du directeur général ou de la direction des études, de perdre ma place au Conservatoire de Lyon, place qui sera proposée à de nouveaux arrivants.
- Élève ou étudiant au Conservatoire, je prends connaissance **du règlement des études et des règlements liés à l'établissement** et à mon cursus consultables [ICI](#). Ils me guideront tout au long de ma scolarité et je m'engage à les respecter.
- Je m'engage bien entendu à être assidu dans toutes les disciplines, qu'elles soient dominantes ou complémentaires et à suivre l'intégralité de mon cursus avec sérieux.

4. Quels sont les outils de communication à ma disposition ?

➤ **Le site du Conservatoire** : <https://www.conservatoire-lyon.fr>

Notre site est à consulter régulièrement durant l'année scolaire. Vous y retrouvez toutes les informations liées à votre cursus, aux réinscriptions, aux inscriptions aux concours, aux plannings, aux examens de fin d'année etc. Une question ? Notre site vous répond !

➤ **DuoNET** (logiciel de scolarité du Conservatoire). Vous devez créer votre compte vous permettant d'accéder à « mon Espace DuoNET ». Vous pourrez accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Membres du foyer : visualiser les disciplines, enseignants, jours et horaires de cours, état des absences, livret d'élève par année
- Comptabilité : facture émise, tarif, règlements effectués
- Informations fiscales : déposez votre avis d'imposition de l'année (avant le 15 décembre) pour bénéficier d'une tarification sociale tenant compte de vos revenus.
- Documents : visualiser ou déposer vos documents élèves et foyer, télécharger votre certificat de scolarité.

➤ **laclass.com** : il s'agit d'un outil numérique sécurisé, porté par la Métropole de Lyon permettant aux élèves, parents et enseignants d'accéder à des ressources partagées (documents pédagogiques, projets collaboratifs). Un mail vous sera adressé courant décembre afin de vous communiquer votre lien de connexion, l'identifiant et le mot de passe du responsable de l'élève, l'identifiant et le mot de passe de l'élève.

À noter : pour DuoNET et laclasse.com, vos identifiants sont valables tout au long de votre scolarité.

5. Comment déclarer vos absences ou celles de votre enfant ?

Plusieurs possibilités :

- via le site du Conservatoire : rubrique « **Mes accès** » (en haut de la page d'accueil), onglet « Mes démarches » puis « Signaler mon absence ou celle de mon enfant ».
- via votre espace DuoNET, rubrique « mes démarches/contact » et onglet « contacter l'établissement ».
- par mail à l'adresse viescolaire@conservatoire-lyon.fr
- pour les cours en antenne, par mail au responsable de l'antenne
- pour les mineurs, seuls les responsables légaux peuvent justifier une absence
- pour le département théâtre, je préviens systématiquement par mail la direction des études de théâtre ainsi que les enseignants concernés

IMPORTANT : après 3 absences non excusées, votre situation ou celle de votre enfant est étudiée en commission de scolarité hebdomadaire et vous recevez une lettre de rappel d'assiduité signée par le Directeur de l'établissement. Si la situation perdure, une fin des études peut être prononcée.

À noter : les étudiants en PPES bénéficiaires d'une bourse doivent être encore plus vigilants quant à leurs absences non excusées qui sont déclarées au CROUS. Elles peuvent remettre en cause le maintien de leur bourse CROUS.

6. Qui sont vos interlocuteurs ?

Astuce : pour une meilleure prise en charge de votre demande, pensez à bien vous identifier (nom, prénom, discipline, niveau)

- **Les enseignants :**
Ils sont joignables directement par mail selon le modèle suivant : prenom.nom@conservatoire-lyon.fr ou prenom-prenom.nom-nom@conservatoire-lyon.fr
- **Les directeurs aux études, conseillers aux études, coordinateurs :**
 - **MUSIQUE**
 - Directeur des études musicales : **Ludovic VERNU** - ludovic.vernu@conservatoire-lyon.fr
 - Conseillère formation musicale, culture et création, licences, S2TMD et CHAM Collège : **Danaé RONCK** - danae.ronck@conservatoire-lyon.fr
 - Conseillère cycle découverte, 1^{er} cycle instrumental, CHAM primaire : **Corinne LAUGIER** - corinne.laugier@conservatoire-lyon.fr
 - Coordinatrice PPES musique : **Anne MORVAN** - anne.morvan@conservatoire-lyon.fr
 - **DANSE:**
 - Directeur des études chorégraphique : **Benjamin HOUAL** - benjamin.houal@conservatoire-lyon.fr
 - **THÉÂTRE**
 - Directeur des études théâtrales : **Philippe SIRE** - philippe.sire@conservatoire-lyon.fr
 - **ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE /IMS** : **Laure-Anne TUILIER** - laure-anne.tuilier@conservatoire-lyon.fr

À noter : toutes et tous peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

LE PÔLE ÉTUDES ET VIE SCOLAIRE

Responsable : Sophie JOURNET - sophie.journet@conservatoire-lyon.fr

- **L'unité de Vie Scolaire** est composée du bureau de la vie scolaire, de l'accueil, des antennes ainsi que de la surveillance.
 - **Votre référente « Santé et Écoute »** : Anne-Florence BAROIN
anne-florence.baroin@conservatoire-lyon.fr
 - **Cycle découverte** : Eric GUILLAUME - cycle.decouverte@conservatoire-lyon.fr
 - **Pratiques d'ensembles, orchestres, musique de chambre** : Matthieu DULONG –
matthieu.dulong@conservatoire-lyon.fr
 - **Récitals BEM-CEM** : Alice LE BARBIER – alice.lebarbier@conservatoire-lyon.fr
 - **Suivi des absences élèves, prêt de salle (sur place)** : Assistants de Vie scolaire
surveillants@conservatoire-lyon.fr
 - **Département danse (HTS/CHAD/S2TMD)** : Alice LE BARBIER - alice.lebarbier@conservatoire-lyon.fr

Pour les demandes où un interlocuteur privilégié n'a pu être identifié : viescolaire@conservatoire-lyon.fr

- **L'unité Études** assure la gestion administrative de votre cursus et est à votre disposition pour vous guider. Le cas échéant, elle peut également vous recevoir sur le suivi administratif de votre cursus ou celui de votre enfant.
 - **Responsable de l'unité Études** : Valérie GROSJEAN - valerie.grosjean@conservatoire-lyon.fr
 - **Concours HTS et examens de fins de cycle HTS/CHAM/CHAD/S2TMD** : Elisabeth BRETON elisabeth.breton@conservatoire-lyon.fr
 - **PPES, culture, bourses, attestations (PPES, culture, licence)** : Pascale DUBOIS pascale.dubois@conservatoire-lyon.fr
 - **Licences** : Pascale DUBOIS - pascale.dubois@conservatoire-lyon.fr, Matthieu DULONG matthieu.dulong@conservatoire-lyon.fr
 - **Recrutements CHAM/CHAD/S2TMD, «laclasse.com», diplômés** : Delphine GERAND delphine.gerand@conservatoire-lyon.fr
 - **Inscriptions/réinscriptions, « Mon espace DuoNET », suivi FM et modules, attestations (hors PPES-culture et licence)** : Karima MENZER - karima.menzer@conservatoire-lyon.fr

Pour les demandes où un interlocuteur privilégié n'a pu être identifié : etudes@conservatoire-lyon.fr

LA RÉGIE

Responsable : Alain PENET - alain.penet@conservatoire-lyon.fr

La régie s'occupe de la location/prêts des instruments et matériels audiovisuels, ainsi que des enregistrements.

- **Régie d'orchestre, gestion parc instrumental** : Loup MIJANGOS – instruments@conservatoire-lyon.fr
- **Assistance régie d'orchestre** : Félix DI STASIO - felix.distasio@conservatoire-lyon.fr
- **Régie son-audiovisuel** : Pierre-Marie GUDEFIN – pierre-marie.gudefin@conservatoire-lyon.fr

LA MÉDIATHEQUE

Responsable : Marie-Pierre THEVOUX-CHABUEL - marie-pierre.thevoux@conservatoire-lyon.fr

La Médiathèque est en charge, entre autres, du prêt des partitions, livres, CD, DVD, abonnements streaming, catalogue en ligne (voir paragraphe ci-après)

- **Discothécaire-bibliothécaire** : Pascal LACOMBE - pascal.lacombe@conservatoire-lyon.fr

LE PÔLE FINANCES

Responsable : Martine LEGRAS - martine.legras@conservatoire-lyon.fr

Le pôle Finances assure l'encaissement des sommes dues au Conservatoire (droits d'inscription, location d'instrument)

- **Régisseur de recettes** : Christine BOSCH - christine.bosc@conservatoire-lyon.fr
 - Pour prendre rendez-vous, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://calendly.com/rdv-finances/reglement-de-facture>
 - Pour toutes autres demandes, vous pouvez envoyer un mail à finances@conservatoire-lyon.fr.
 - Pour information, voici les différents modes de paiement acceptés au Conservatoire : chèques, chèques vacances, e-chèques vacances, prélèvement automatique (1, 3 ou 10 fois), carte bancaire (en ligne ou sur place), espèces, pass culture État.

7. Comment réserver une salle pour répéter ?

Toute occupation de salle doit faire l'objet d'une réservation.

- **Qui ?** Les élèves/étudiants de + de 16 ans, les lycéens
- **Où ?** À Fourvière, à l'antenne Guillotière ou à l'antenne Balmont (musiques actuelles)
- **Comment ?** consulter le règlement des prêts de salles ([à télécharger ICI](#)).

À noter : votre carte d'élève/étudiant vous sera systématiquement demandée.

8. Quelles sont les aides financières au Conservatoire ?

- **Soutien à la pratique artistique du ministère de la Culture (ex bourse DRAC)** : ce soutien est délivré sous conditions (ressources, âge et nationalité...). La communication s'effectue à partir du mois d'octobre via le site du Conservatoire, envoi de mail d'information et affichage dans les couloirs du conservatoire. Les dossiers sont instruits par l'unité Études du CRR puis transmis à la DRAC après commission au Conservatoire pour avis.
- **Bourse CROUS** : les élèves/étudiants qui envisagent de s'inscrire au concours PPES ou de poursuivre ce parcours au Conservatoire de Lyon, dès lors qu'ils sont bacheliers, doivent déposer un dossier social étudiant (DSE) sur le site du CROUS entre le 15 mars et le 15 mai de l'année N (consulter le site du CROUS), même sans réponse de leur acceptation dans l'établissement, pour obtention d'une bourse sur l'année N+1.
Attention : la bourse CROUS ne peut être attribuée que pour les 3 premières années du cursus PPES (PPES1-PPES2-PPES3). Le PPES 4 n'est pas éligible à la bourse.
- **ASAA Culture** (Aide Spécifique d'Allocation Annuelle) : les demandes s'adressent aux élèves boursiers en **situation d'urgence** (exemple : rupture familiale) et sont instruites par le CROUS. Se renseigner en cas de besoin directement au service social du CROUS ; demande à déposer au plus tard le 30 novembre de chaque année.
- **Ticket sport culture de la Ville de Lyon** : ce dispositif destiné aux enfants et adolescents de 6 à 16 ans, domiciliés à Lyon uniquement, peut être utilisé pour payer les droits d'inscriptions au Conservatoire. Le ticket sport culture est délivré sur conditions de ressources. Renseignez-vous auprès de votre mairie d'arrondissement.
- Retrouvez + d'infos sur les aides pour les étudiants [sur cette page](#).

À noter : le soutien à pratique artistique par le ministère de la Culture et la bourse CROUS ne sont pas cumulables.

9. Je suis en PPES, quels avantages offre le statut étudiant ?

- Si vous avez intégré le cursus PPES au Conservatoire, **vous bénéficiez du statut étudiant CROUS**.
- Ce statut vous permet, entre autres, de déposer une demande de bourse CROUS et d'obtenir une carte IZLY (avantages et réductions au sein des cinémas, restaurants...)

- Cette carte vous permet de vous restaurer dans toutes les cafétérias du CROUS et vous sert de badge d'accès au portail de la cafétéria Horizon CROUS, située dans les locaux à l'ECAM. L'entrée se fait au 44 montée Saint-Barthélemy à Lyon et le paiement via l'application IZLY sur votre smartphone.

Pour + d'information, consultez la notice du statut étudiant 24/25 sur cette page (rubrique scolarité).

10. Comment se déroulent les examens de fins de cycle ?

- **Passage de l'examen** : vous n'avez aucune démarche à effectuer.
 - Le passage de l'examen de fin de cycle est obligatoire en 1C4/5 et en 2C4/5.
 - Le passage des UV de la dominante du DEC ou DEM s'effectuent la 2^{ème} année du parcours PPES.
 - Les 2CP et 3CP présentent un récital BEM ou CEM à partir de la 2^{ème} année dans le cycle
 - En théâtre, les fins de 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et le CET font l'objet d'une évaluation de l'équipe pédagogique en fin d'année
- **Absence à l'examen** : vous devez en informer la Direction secretariat.direction@conservatoire-lyon.fr le plus tôt possible et fournir les justificatifs de l'empêchement. Un éventuel report d'examen pourra vous être accordé en septembre (report l'année suivante pour les UV de DEM).
- Si un enseignant souhaite qu'un élève passe de manière anticipée son examen de fin de cycle, il doit en faire la demande par mail auprès de la Direction et l'élève sera informé par son professeur.

11. En fin d'année scolaire, quelles sont les démarches à effectuer pour une réinscription et/ou une inscription à un concours ?

- **Réinscription** : chaque année durant l'été, vous effectuerez votre réinscription en ligne via votre espace « DuoNET ». En fin d'année scolaire, vous serez destinataire d'un mail pour vous indiquer la marche à suivre et vous retrouverez également toutes les informations utiles sur notre site.
Respectez la période de réinscription !
- **Inscription à un concours** : durant votre scolarité, vous pouvez être amené à vous inscrire à un concours d'entrée au Conservatoire en parallèle de votre cursus.
Attention, la réinscription et l'inscription à un concours sont deux formalités distinctes et il n'y a pas de lien entre les deux.
 - La réinscription s'effectue via l'espace DuoNET
 - L'inscription au concours s'effectue via le site du CRR

Important : lors de la réussite à un concours d'entrée, n'oubliez pas d'effectuer les démarches de confirmation d'inscription dans ce nouveau cursus (voir paragraphe 1).

12. Comment louer un instrument ? Comment obtenir le prêt d'un instrument ou le prêt de matériel audiovisuel ?

- **Prêt ou location d'un instrument** :
 - Adressez un mail à Loup MIJANGOS, service Régie - instruments@conservatoire-lyon.fr - au moins 48 heures à l'avance (jours ouvrés) et hors période de vacances scolaires.
 - Un contrat de prêt est établi entre le CRR et l'élève majeur (ou les parents si l'élève est mineur). Ce contrat est à retourner à instruments@conservatoire-lyon.fr avant la remise de l'instrument.

- Pour la location, le paiement est à retourner avec le contrat à Loup MIJANGOS :
 - par chèque et pour la totalité de la location à l'ordre du Régisseur de recettes du Conservatoire de Lyon.
 - par prélèvement automatique : autorisation de prélèvement (à télécharger [ICI](#)) à compléter accompagnée d'un RIB . Au préalable, merci de vérifier que ces documents ne sont pas d'ores déjà déposés sur votre espace DuoNET et dans ce cas le préciser. Inutile de le faire 2 fois. Le traitement de ce paiement est effectué par le service Finances.
 - Par carte bancaire en ligne ou sur place au pôle Finances
- **Autres prêts spécifiques** : votre demande est à effectuer à instruments@conservatoire-lyon.fr au moins 48 heures à l'avance en expliquant la situation. La demande sera étudiée et une réponse vous sera adressée.
- **Prêt de matériel audiovisuel** : adressez un mail au service Régie, pierre-marie.gudefin@conservatoire-lyon.fr, au moins 48 heures à l'avance, hors période de vacances scolaires.

13. Comment fonctionne la Médiathèque ?

Ouverte à tous les publics, la Médiathèque fournit les ressources nécessaires aux différents projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire. Elle met à disposition des élèves et professeurs des collections riches et diversifiées. Plus de **74000 documents** sont accessibles au prêt ou en consultation : partitions, livres, CD, DVD, abonnements streaming.

Le catalogue en ligne vous permettra de faire vos recherches et vous fournira de nombreuses informations.

- **Inscription** : vous devez vous présenter à la Médiathèque aux heures d'ouverture avec votre carte d'élève/étudiant du Conservatoire. Il vous sera délivré une carte de lecteur personnelle à présenter à chaque prêt ou retour de document ainsi que des identifiants pour accéder aux abonnements streaming.
- Pour emprunter des documents vous devez être inscrit(e) à la Médiathèque.
- **Ouverture du lundi au vendredi 13h-18h**, fermeture pendant les vacances scolaires.
- Prêt de 10 documents pour 3 semaines.
- Pénalités de retard : **0,30 euros par jour de retard et par document**.
- Permanences dans les antennes du Conservatoire le mercredi (selon un calendrier disponible à l'antenne).

Retrouvez toutes les informations via le lien en bas de la page d'accueil de notre site ou directement à l'adresse suivante : <http://www.conservatoirelyon.fr/Default/mediatheque-accueil.aspx>

- Catalogue en ligne de la Médiathèque du Conservatoire
- Abonnements streaming et les Playlists
- Plaquette de présentation de la Médiathèque
- La Médiathèque se déplace dans les antennes

14. Quelles sont les démarches pour obtenir un diplôme ou une attestation de récompense ?

Les demandes de diplômes/attestations de récompenses doivent obligatoirement être effectuées via le site internet du Conservatoire via la rubrique « [Mes accès](#) » (en haut de la page d'accueil), onglet « Démarches » puis « Demande de diplômes ou d'attestation de récompense » ou directement [ICI](#).

15. Comment puis-je obtenir un casier ?

- **Pour le département danse** : des casiers sont à votre disposition. Le CRR décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.
 - Pour les élèves CHAD et S2TMD : un casier annuel vous est attribué. Un cadenas personnel à code est demandé en début d'année.
 - Pour les élèves HTS : le casier doit être libéré après chaque cours. Prévoir de venir avec son cadenas toute l'année.
- **Pour le département musique** : 2 tailles de casiers sont à votre disposition. La réservation est obligatoire auprès du bureau de la Vie Scolaire.
- **Pour le département Théâtre** : des casiers sont à votre disposition à l'antenne Saint Jean. Ils sont gérés en autonomie par les élèves.

16. J'ai perdu un objet, à qui m'adresser ?

- Le service des objets trouvés se situe au bureau de la Vie Scolaire.

17. J'ai remarqué un dysfonctionnement matériel ou au niveau des bâtiments, à qui le signaler ?

- Le dysfonctionnement n'a pas de caractère urgent (ampoule grillée, problème de chauffage, fenêtre coincée, pupitre cassé...) : merci de le signaler dans l'espace dédié sur le site du Conservatoire via la rubrique « Mes accès » (en haut de la page d'accueil), onglet « Mes démarches » puis « Signaler un dysfonctionnement matériel ou bâtiment ».
- Le dysfonctionnement a un caractère d'urgence et demande une intervention immédiate (inondations, danger potentiel, etc.) : merci de le signaler à l'accueil.

18. Soutien et écoute

J'ai besoin d'aide ?

- Je peux retrouver sur cette page la liste des organismes pouvant me venir en aide (Nightline, protocole pour agir contre toutes les violences...)
- Je peux également prendre contact avec :
 - **Anne-Florence-BAROIN** - pôle vie scolaire : anne-florence.baroin@conservatoire-lyon.fr
 - **Anne MORVAN** – coordinatrice PPES : anne.morvan@conservatoire-lyon.fr

19. Vie quotidienne au Conservatoire

Retrouvez + d'informations sur la réglementation du Conservatoire dans la rubrique « Vie scolaire » de notre site internet : [le règlement vie scolaire](#), [les différents règlements des études](#), [les emplois du temps et plannings](#) ...

RAPPEL :

- L'utilisation des téléphones portables est interdite en salle de cours, en permanence et au sein du département danse (vestiaires, couloirs et studios)
- Les parents n'ont pas accès à l'établissement sauf autorisations (examens, auditions, rendez-vous...)

LEXIQUE

BEC : Brevet d'Études Chorégraphiques

BEM : Brevet d'Études Musicales

CEC : Certificat d'Études Chorégraphiques

CEM : Certificat d'Études Musicales

CET : Certificat d'Études Théâtrales

CHAD : Classe à Horaires Aménagés Danse

CHAM : Classe à Horaires Aménagés Musique

CROUS : Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

CYCLE :

- **1C1** = 1^{er} cycle 1^{ère} année
- **2C3** = 2^{ème} cycle 3^{ème} année
- **3CP2** = 3^{ème} cycle personnalisé 2^{ème} année

DEC : Diplôme d'Études Chorégraphiques

DEM : Diplôme d'Études Musicales

DET : Diplôme d'Études Théâtrales

DRAC : Direction Régionale des Affaires
Culturelles

HA : Horaires Aménagés

HTS : Hors Temps Scolaire

IMS : artiste Intervenant en Milieu Scolaire

PPES : Parcours Préparatoire à l'Enseignement
Supérieur

S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la
Musique et de la Danse

UV : Unité de Valeur